Castres (81). Elle refuse ses avances, il l'agresse

23/06/2019 à 13h09

Quelques phrases de drague un peu lourdes, lâchées à la va-vite dans la rue. L'histoire aurait pu s'arrêter là, mais les choses dérapent. « *T'es un boulet de canon* », « *t'es vraiment charmante* »… Ce soir-là, un homme de 22 ans, alcoolisé, croise une jeune femme – qui attend son petit ami – et tente une approche un peu cavalière et agressive. Celle-ci, l'ignore et préfère ne pas lui répondre. Contrarié par ce refus, l'homme transforme les mots doux en insultes et alors que la jeune femme lui tourne le dos, il lui assène un coup de pied à la jambe et un coup de poing au visage. Le petit copain de la victime qui vient d'arriver, assiste à la scène et se précipite pour aller sauver sa petite amie. La situation dégénère. Deux amis de l'agresseur arrivent et prennent à partie le petit ami de la jeune femme. Un peu dépassée par les événements, celle-ci finira par appeler la police. Bleus aux joues, plaie au niveau de la bouche, douleurs cervicales… L'épisode a valu à la victime, 5 jours d'ITT et trois pour son ami.

Jeudi, les trois individus âgés entre 22 et 25 ans ont comparu devant le tribunal. « *Je sais que quand je bois, je dérape. Je m'en mords les doigts aujourd'hui* », a confié l'agresseur principal, originaire de Castres et bien connu de l'institution judiciaire. Les deux autres prévenus diront avoir tenté de s'interposer dans la bagarre pour « *régler les choses* ».

Après délibération, le tribunal a condamné le premier prévenu à 12 mois de prison dont quatre assortis d'un sursis avec mise à l'épreuve pendant 2 ans avec l'obligation de travailler et de se soigner. Les deux autres individus ont été condamnés à 4

mois de prison ferme.

(…) La dépêche